

DEPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE- MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

Séance du 1 Décembre

O B J E T:

Installation de deux  
bureaux muets P & T

65175

Le premier décembre mil neuf cent soixante cinq, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Député-Maire, d'après convocations faites le 26 Novembre 1965 .

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, BOUDEY, GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TEBARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU. Dr DOMECCQ

Représenté . M. NAULIN par M. de LIPKOWSKI

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

L'Administration des P & T envisage d'installer et d'exploiter deux bureaux muets comprenant : distributeur de timbres postes, boîtes aux lettres et poste téléphonique à pré-paiement.

Ces bureaux pourraient être installés esplanade de la gare, et esplanade du Casino de Pontailiac.

Il y aurait donc lieu de passer une convention entre la Ville et l'Administration des P & T autorisant cette dernière à installer et exploiter ces bureaux muets sur le domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande faite par l'administration des P & T pour l'installation et l'exploitation de deux bureaux muets, l'un esplanade de la Gare, l'autre esplanade du Casino de Pontailiac.

.../...

.../...

**DECIDE :**

- de donner une suite favorable à cette demande et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention entre la Ville de ROYAN et l'Administration des P & T.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits, ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



**VU**

ROCHEFORT-MER, le 8 DEC. 1968  
Le Sous-Préfet



Pour le Député-Maire  
l'Adjoint délégué,

*[Handwritten signature in black ink]*